

Assurer l'avenir des entrepreneurs et de leurs entreprises

PLANIFICATION DE LA RELÈVE D'ENTREPRISE AVEC SWISS LIFE GENERATIONS

Une transmission d'entreprise sur mesure avec la planification de liquidités



Une réponse aux défis

Les entrepreneurs trouveront une solution aux défis suivants

- le maintien du contrôle
- l'acquisition de parts
- le remplacement des personnes clés.



Une vision claire

La planification de la succession doit inclure des solutions financières afin de fournir les liquidités nécessaires pour régler les passifs et garantir la relève.



Liberté de choix

Les propriétaires d'entreprise pourront garder le contrôle et éviter des répercussions à long terme ou une perte de chiffre d'affaires.

Défis concernant la planification de la succession

Planifier la succession d'une entreprise peut être complexe. Les défis auxquels sont confrontés les entrepreneurs et les propriétaires d'entreprise peuvent dépendre de plusieurs facteurs : remplacement d'une personne clé, protection des parts ou définition structurelle de la succession elle-même. Voici quelques questions fréquentes dans ce contexte :

- Comment une éventuelle perte de chiffre d'affaires consécutive au décès d'un directeur général peut-elle être compensée ?
- Comment une société peut-elle générer suffisamment de liquidités pour procéder à un achat de parts auprès d'actionnaires bénéficiaires ?
- Comment des associés peuvent-ils conserver le contrôle d'une société si l'un d'entre eux vient à décéder ?

Swiss Life Generations offre une solution flexible

La liquidité créée par Swiss Life Generations, notre solution vie universelle variable (« Variable Universal Life ») dans les comptes d'une entreprise, peut compenser une éventuelle baisse du chiffre d'affaires et renforcer la confiance et la crédibilité auprès des investisseurs et des partenaires.

En outre, une police Swiss Life Generations souscrite par des sociétés sur la vie de leurs associés fondateurs fournit les liquidités nécessaires au financement d'accords d'achat-vente et au rachat auprès de familles héritières afin d'éviter toute dilution ou perte de contrôle des détenteurs de parts. Grâce à Swiss Life Generations, ils peuvent adapter la couverture vie élevée en fonction de leurs besoins professionnels.

- Grâce à la sécurité générée par des liquidités supplémentaires, ils peuvent prendre des décisions concernant l'avenir de leur entreprise en toute confiance.
- Ils peuvent sélectionner les bénéficiaires de l'assurance avec la certitude que leurs souhaits seront respectés. Ils ont ainsi un contrôle total sur la planification de leur succession.
- Ils peuvent changer de bénéficiaire à tout moment pendant la durée du contrat, tout en veillant à ce que leur police réponde toujours à leurs besoins professionnels et personnels.



Fonctionnement



Tom a créé une entreprise avec son meilleur ami à la fin de leurs études universitaires. Aujourd'hui trentenaires, ils ont conjointement mené la start-up à une valorisation de 15 millions USD en tant qu'actionnaires majoritaires. Les deux partenaires fondateurs détiennent actuellement 66 % des actions, un fonds de capital-risque possédant les 34 % restants.

Avec une relation aussi longue et étroite, notre client et son partenaire ont commencé à se demander ce qu'il adviendrait de leur entreprise si l'un d'eux venait à décéder.

Dans l'état actuel des choses, la perte de l'un des fondateurs pourrait avoir un impact significatif sur la capacité de l'autre à conserver le contrôle de la société. La famille du défunt pourrait commencer à s'immiscer dans la gestion de l'entreprise, voire forcer la vente de ses parts.

Avec Swiss Life Generations, Tom bénéficie de plusieurs mesures :



Planification sur mesure

Avec la promesse de liquidités supplémentaires dans un plan de succession, les fondateurs et les dirigeants peuvent prendre des décisions sur l'avenir de leurs entreprises en toute confiance.



Flexibilité inégalée

Les entrepreneurs peuvent choisir les bénéficiaires de leur police avec la certitude que leurs souhaits seront respectés. Ils ont ainsi un contrôle total sur leur plan de succession.



Sécurité financière élevée

La couverture décès élevée fournit des liquidités suffisantes pour financer un plan de rachat d'actions en cas de décès d'un associé ou pour combler les pertes financières potentielles de l'entreprise.

Une vie empreinte de sécurité et de liberté de choix

Nous accompagnons nos clients dans la planification de leur avenir et de leur succession en fonction de leurs choix. Pour une vie en toute liberté de choix. Avec Swiss Life Generations, ils sont libres d'adapter leur plan en fonction de l'évolution de leur situation financière ou de leurs objectifs commerciaux. Ils peuvent :

- définir exactement comment ils veulent diviser leur patrimoine dans le cadre de la succession
- changer de bénéficiaire à tout moment pendant la durée du contrat, tout en veillant à ce que la police réponde encore aux besoins professionnels et personnels
- choisir la manière dont leurs investissements sont gérés pour l'alignement avec leur stratégie.



Avis important

Tous les droits d'auteur du présent document sont réservés à Swiss Life Global Solutions (ci-après Swiss Life). Les faits, déclarations et informations qu'il contient sont aussi actuels que possible et peuvent être modifiés ultérieurement. Ces contenus constituent des prévisions susceptibles de s'écarter notablement des évolutions et résultats effectifs. Le présent document a un but uniquement informatif et ne doit pas être considéré comme une incitation à recourir aux services décrits ci-avant ni comme une offre de tels services. Les informations figurant dans le présent document ne doivent pas être assimilées à des conseils légaux, fiscaux ou de placement, quels qu'ils soient, et doivent toujours être associées à des conseils professionnels adéquats dispensés par des professionnels qualifiés. Bien que tout ait été mis en œuvre pour garantir que les faits mentionnés soient exacts et précis, Swiss Life ne saurait être tenue responsable d'erreurs, fautes de frappe ou mauvaises interprétations, quelles qu'elles soient, ni de dommages résultant directement ou indirectement de l'usage des informations, quelle que soit leur nature.